

ASSEMBLEE GENERALE FSC 2025 (HYBRIDE) FORMULAIRE DE PROCURATION

Pour l'Assemblée générale FSC 2025 hybride, les membres peuvent désigner un autre membre comme représentant afin de les représenter dans le débat qui aura lieu pendant l'assemblée hybride des membres du 26 au 31 octobre 2025 et de voter en leur nom via les bulletins électroniques pour les motions statutaires et politiques discutées à cette occasion. Les membres qui souhaitent désigner un représentant doivent fournir une déclaration écrite attestée par deux témoins. Cette option pourrait bénéficier aux membres qui ne peuvent pas assister aux forums de discussion ou qui ne peuvent pas exercer leur droit de vote en raison d'autres engagements ou pour toute autre raison. Nous appelons ces membres à désigner comme fondé de pouvoir un autre membre de FSC.

Le format suivant peut être utilisé pour désigner un fondé de pouvoir et, si cela est jugé approprié, pour donner des instructions concernant la représentation et le vote. Une fois signé par le membre devant deux témoins, ce formulaire de procuration doit être scanné et envoyé à l'adresse e-mail : membership@fsc.org

FORMAT

Je soussigné(e), _____ Membre individuel ou représentant de _____ (organisation, le cas échéant) déclare par la présente devant deux témoins soussignés que _____ (nom du représentant) bénéficie par la présente d'une procuration spéciale suffisamment large pour qu'il/elle soit autorisé(e), au nom du membre susmentionné, à :

- i. participer à l'assemblée hybride des membres de Forest Stewardship Council, A.C. ("FSC") qui aura lieu du 26 au 31 octobre 2025, et
- ii. voter via les bulletins électroniques pour les motions statutaires et politiques qui y sont discutées, pendant la période de vote qui sera ouverte pendant l'assemblée des membres pour une période spécifique ou plus tard - si elle est prolongée conformément à l'article vingt-trois paragraphe c) 11 des statuts de FSC (qui doit être dûment communiquée aux membres).

_____ (nom du représentant) aura l'autorité de déléguer les facultés ici accordées en faveur de tout autre membre de FSC qu'il/elle jugerait approprié.

Sous pli séparé, nous vous avons déjà donné les instructions correspondantes sur la manière dont vous devez exercer nos droits de vote concernant chacune des motions statutaires et politiques qui seront soumises au vote.

Date et lieu

Nom et signature du membre

Témoins :

1. Nom : _____

Date et signature

2. Nom : _____

Date et signature

Veillez noter que selon les statuts de FSC, seuls les membres qui ont rempli les conditions d'adhésion à FSC et qui ont payé leur cotisation sont éligibles au vote.

Veillez également noter qu'en vertu du paragraphe 9 de l'article vingt-trois des statuts de FSC, seuls les membres de FSC peuvent représenter d'autres membres, étant entendu que :

- i. un membre ne peut représenter qu'un **maximum de cinq membres organisationnels** pouvant faire partie de l'une des trois chambres, et
- ii. un membre peut représenter un **nombre illimité de membres individuels** pouvant faire partie de n'importe laquelle des trois chambres.